

## **LAMBOISIERES** **Fin du projet à trois**

Depuis plus de 3 ans, les élus de Saint Jean de Linières, Saint Léger des Bois et Saint Lambert la Potherie se retrouvent régulièrement pour construire avec les salariés et les habitants un projet de commune nouvelle. Des commissions ont travaillé sur les thèmes de l'enfance, de l'urbanisme, des associations, de la vie scolaire, des finances etc... afin de faire converger les éléments du projet de la future commune nouvelle, ainsi que les niveaux des services offerts aux habitants et les tarifs correspondants.

La dernière construction commune importante a porté sur la réunion conjointe des 3 comités de pilotage de la réforme des rythmes scolaires : nous sommes parvenus à un accord tant sur les nouveaux horaires que sur l'équilibre de chaque journée des enfants (TAP répartis sur 3 jours) avec d'importantes évolutions pour Saint Léger des Bois. Sur d'autres dossiers, les concessions venaient des 3 communes avec un effort plus important de l'une ou l'autre commune comme dans toute construction d'un contrat équilibré.

Dans chacun des 3 conseils municipaux, nous avons rencontré des personnes qui, en plus de leur engagement municipal, ont accepté de donner leur temps et leur énergie pour construire cette future commune nouvelle.

Nous avons réalisé une partie importante du chemin pour élaborer ensemble un projet commun à ce territoire de la communauté urbaine d'Angers. L'objectif principal de cette commune nouvelle d'une taille plus importante (6300 habitants) était de rationaliser l'organisation technique et administrative des services ainsi que de mieux pouvoir faire entendre la voix de notre collectivité au sein du conseil d'ALM.

Les différents échanges entre nos trois conseils ont révélé une divergence de vue à propos du SIRSG (Syndicat Intercommunal de la région de Saint Georges) composé de 5 communes d'Angers Loire Métropole (Saint Jean de Linières, Saint Léger, Saint Martin du Fouilloux, Savennières et Béhuard) et de 4 autres communes (Saint Georges, La Possonnière, Champtocé et Saint Germain des prés). Les activités de ce syndicat sont géographiquement centrées sur Saint Georges, ce qui est à l'opposé des principaux centres d'intérêts des Lambertois.

Le second gros point de divergence avec le SIRSG, portait sur les finances : pour les services petite enfance (multi-accueil de Beaucozéz qui remplit les fonctions de crèche et halte-garderie), RAM (Relais Assistantes Maternelles) et animation jeunes (convention avec Léo Lagrange) le total des dépenses de Saint Lambert la Potherie en 2017 à été de 43000 €. Pour les mêmes services, avec le SIRSG, il fallait un budget annuel de plus de 110 000 € pour la seule population de Saint Lambert la Potherie.

Saint Jean de Linières et Saint Léger des Bois ont accepté de quitter le SIRSG (délibérations prises à l'unanimité en juin 2017) et demandé leur sortie pour fin 2018.

Le SIRSG a accepté fin novembre 2017 mais pour une sortie fin 2019, ce qui posait un problème que nous avons résolu en prenant des assurances auprès de la préfecture pour que Saint Lambert la Potherie ne soit pas absorbée dans le SIRSG.

Début 2018, nous avons découvert que le SIRSG confie en fait l'essentiel de la conception et de la mise en œuvre de sa politique sociale au CSI de St Georges (Centre Social Intercommunal basé à St Georges et travaillant pour les 9 communes du SIRSG) auquel Saint Jean et Saint Léger sont très attachés depuis 15 ans. Cependant, pour travailler avec le CSI (souhait très fort de nos partenaires de Saint Jean de Linières et Saint Léger des Bois) il fallait envisager en 2020 une contribution financière proche de celle qu'aurait demandé le SIRSG avec, à nouveau, le problème géographique d'activités sur St Georges voire plus loin...

De plus, le CSI de Saint Georges n'est pas une vraie association. En avril 2018, nous avons découvert que 10 administrateurs du CSI sur 20 sont nommés par les communes et le SIRSG et ont une voix délibérative. Par comparaison, dans les MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture) ou aux Marmousets (Association de Beaucouzé qui gère le multi-accueil), les collectivités ont seulement de 1 à 4 sièges au Conseil d'Administration et avec seulement des voix consultatives.

Cette situation juridique permet à tout habitant, contribuable, usager ou salarié de faire requalifier le CSI en simple service du SIRSG et par conséquent de transformer une convention avec le CSI en adhésion au SIRSG.

Il faut savoir que sortir d'un syndicat intercommunal nécessite un accord de la majorité des autres communes (sinon, il faudrait rester membre du SIRSG sans limite de durée...) et nous expliquons depuis plus de deux ans à nos partenaires que c'est tout à fait inenvisageable pour Saint Lambert la Potherie. Si le CSI avait été une simple association nous aurions pu envisager pour quelques années un partage d'activités comme nous l'avions validé pour la gestion du multi-accueil de Saint Jean de Linières (pour Saint Jean et Saint Léger) et le maintien des relations avec les Marmousets Beaucouzé pour Saint Lambert.

Au-delà des enjeux financiers et des risques juridiques liés au CSI, il y a une divergence essentielle sur l'orientation du territoire vers Beaucouzé/ Angers ou vers St Georges.

Aujourd'hui, Saint Jean et Saint Léger, qui travaillent depuis plus de 15 ans avec le CSI, annoncent leur intention de poursuivre leur route ensemble, mais sans Saint Lambert la Potherie.

Cette conclusion prouve le bienfondé de la démarche choisie au départ : « définir et négocier le contenu du contrat avant de fusionner ».

En résumé, Saint Lambert à pris l'initiative de proposer aux communes voisines une démarche inovante regroupant des communes pour être plus efficaces en matière de fonctionnement et d'influence. Les élus de Saint Lambert ont accepté des concessions dont les plus importantes concernaient la dette de Saint Jean ou la construction des institutions de Lamboisières sur la base de 3 tiers alors que Saint Lambert à 2200 électeurs et les communes de Saint Jean et Saint Léger environ 1300 électeurs chacune... Mais la construction d'une commune nouvelle doit respecter les usages géographiques des habitants et environ 80% des Lambertois vont régulièrement sur Angers et son agglomération plutôt que sur Saint Georges.

Nous (Les élus de Saint Lambert) allons donc travailler à préparer de nouveaux partenariats respectant ces données et en utilisant l'expérience acquise depuis 2014 dans ces débats intercommunaux.

Le Maire,

Pierre VERNOT

